

« Le véritable avantage de l'immunité était que les peuples qui en jouissaient levaient eux-mêmes, dans leur territoire, les sommes auxquelles ils étaient taxés, au lieu que, chez les peuples tributaires, c'étaient les publicains ou les traitants romains qui les exigeaient comme une des branches des revenus de l'Etat. Or, Tite-Live nous donne une idée de leur administration par ces mots remarquables : *ubi publicanus est, ibi aut jus publicum vanum aut libertatem sociis nullam esse.*

« Au dehors de l'Italie, les villes libres ou alliées étaient soumises aux mêmes conditions que les villes italiennes dont je viens de parler. »

II. « Il serait inutile, dit Beaufort (*République romaine*, t. V, p. 392), de rechercher en quoi consistait le tribut que payaient les *villes libres*, si c'était une capitation, tant sur les personnes que sur le gros bétail, comme le croit Cujas (*Leg. unic. Cod. de Capitat. civ. cens. exim.*), ou si c'était une taxe sur les terres, comme le veut Jacques Godefroi (*Ad leg. 2. Cod. Theod. de cens.*), et dont personne n'était exempt, comme cela se voit par plusieurs lois de Constantin et des empereurs suivants. »

III. Maintenant, si nous voulons nous reporter au fait même qui est relaté par Tite-Live et qui a motivé, au sujet des publicains, la réflexion de cet auteur que me recommande M. l'abbé Roux, nous voyons qu'il s'agit précisément d'exemptions, non pas de l'impôt ordinaire, mais bien de taxes sur les mines, et d'annuler le fermage des terres publiques : *metalli quoque Macedonici, quod ingens vectigal erat, locutionesque prœdiorum rusticorum tolli placebat. Nam neque sine publicano exerceri posse; ET UBI PUBLICANUS ESSET, IBI AUT JUS PUBLICUM VANUM, AUT LIBERTATEM SOCIIS NULLAM ESSE.*

IV. Ajoutons que l'exemple cité pour me prouver que les peuples *liberi* n'étaient soumis à aucun impôt, n'est pas heureusement choisi, puisqu'il s'agit des Macédoniens, et que, précisément, en leur accordant la liberté, le sénat les assujettit à payer, au peuple romain, la moitié des impôts que leurs rois avaient coutume de